

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS321

présenté par
Mme Elimas, rapporteure

ARTICLE 43

Supprimer l'alinéa 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à supprimer une disposition introduite au Sénat qui, sur le plan juridique, n'est pas satisfaisante sur l'ouverture à l'indemnisation chômage pour les travailleurs en Esat.